

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 18 OCTOBRE 2011 à 19 heures**

Conseillers municipaux absents et excusés :

Bénédictte HABIB (qui a donné procuration au Maire) ; Sébastien BOITON (qui a donné procuration à Marie-Agnès TOURNON).

Secrétaire de séance : Rolande THUDEROZ

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

\*à 18 h : visite du S.I.V.U des Ecoles Publiques : le conseil municipal a apprécié les travaux effectués. Les locaux sont adaptés, bien entretenus et fonctionnels.

\*à 18 h 30 mn : visite des vestiaires du foot : quelques malfaçons ont été constatées par les élus. L'architecte et des artisans seront contactés.

**L'URBANISME ET CONSTRUCTION :**

\*Permis de Construire : déposé par Mme SCHITTULLI-CONTE de CHARNECLES, Isère, pour un élevage canin, 474, Chemin du Rat : 10 boxes, soit environ 50 chiens.

Bâtiment en agglos, toiture bac acier sur charpente bois teinte brun rouge, menuiseries PVC blanc. SHON = 211 m<sup>2</sup>. Zone NC au P.O.S, hors périmètre du château. Des pièces complémentaires ont été réclamées le 06.10.2011 par la D.D.T. Le conseil municipal donnera son avis à la prochaine réunion.

\*Déclaration d'Intention d'Aliéner :

-déposée par Me Marc BILLON-GALLAND, Notaire à CHIRENS, Isère, pour la vente de la propriété de Mme FRAYSSE Michelle, 71 rue du Grand-Champ. Zone au P.O.S : UBa, située hors périmètre du château. Prix de vente : 158 000 €. Acquéreurs : M. et Mme CHEVALLET de VIRIEU.

-déposée par S.C.P TOUZET, notaires associés à LYON, Rhône, pour la vente de la propriété de M. BARADAT Eric, 32 place de la Halle. Zone au P.O.S : UA, située dans le périmètre du château. Prix de vente : 117 200 € + 7 800 € de commission d'agence.

Acquéreur : M. DEIROLLE de MOIRANS, Isère.

Le conseil municipal demande d'apporter deux précisions sur ce dossier :

-obligation de récupération des eaux pluviales,

-la halle est utilisée pour des soirées théâtrales et culturelles.

-déposée par S.C.P RAYNAUD, notaires associés à LA TOUR DU PIN, Isère, pour la vente de la propriété de Mme ROESCH Odette, 3 impasse de la Colombette. Zone au P.O.S : UBb, située hors périmètre du château. Prix de vente : 225 000 € dont 2 100 € de meubles et 8 500 € au titre des honoraires de négociation.

Acquéreur : M. COLLIN de LA PIERRE, Isère.

Pour les trois dossiers ci-dessus :

La commune de VIRIEU ne souhaite pas préempter mais informe que certains travaux ou modifications concernant ces propriétés doivent faire l'objet d'une demande en mairie afin d'être conforme aux règles d'urbanisme de la commune.

\*Taxe d'aménagement :

C'est une réforme de la fiscalité pour harmoniser et limiter le nombre de taxes à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2012. Elle est constituée de 2 parts : une pour la commune et une pour le département. Elle sera calculée ainsi : assiette x valeur x taux. L'assiette est de 660 € le m<sup>2</sup>. Un abattement de 50 % (330 €) sera fait sur les 100 premiers m<sup>2</sup>. A ce jour, le taux de la T.L.E communale est de 5%.

Avant le 30 Novembre 2011, le conseil municipal devra délibérer pour fixer le pourcentage communal de la taxe d'aménagement. Ce taux pourra être modifié chaque année par délibération du conseil municipal.

\*P.L.U : lors de la dernière réunion : Mme BAYLE d'EVINERUDE a présenté un diaporama très complet sur la faune et la flore, relativement riches de notre commune. Les plans d'eau et les mares situés dans la commune ont été répertoriés.

Deux dossiers ont été réexaminés :

-le projet de la propriété CHOVEL/PINAUD, suite à une nouvelle rencontre avec les architectes. L'esquisse présentée répond aux principes globaux d'aménagement : recul, densité, ensoleillement, accès... Ce projet accueillerait 10 logements en deux bâtiments.  
-le lotissement « les Tournelles » : étude d'une nouvelle orientation d'aménagement de programmation qui définit la zone à urbaniser, et permettrait de réaliser : 10 maisons jumelées à l'ouest, et 11 lots individuels à l'est du tènement.

La prochaine réunion PLU est fixée au lundi 7 Novembre 2011.

**II. VOIRIE :**

Henri RIVIERE informe l'assemblée des travaux de voirie effectués :

Après les réfections d'enrobé, de la caillasse sera mise à Layat, rue du château.

Quelques fossés seront à recréer.

A l'aire de jeux : de l'enrobé à chaud a été mis et des bordures en ciment pour protéger la clôture ont été placées par l'entreprise 3CPELLE.

Elagage : l'entreprise a connu quelques problèmes de pannes du matériel. Des chemins ont été oubliés, notamment celui de Combe-Mounard.

A l'automne, les employés de la Cte de Commune devront faire quelques travaux.

Le balayage est fini sur la commune de Blandin et continue sur Virieu.

Les Ets St Cyr viendront nettoyer les bouches d'eaux pluviales le 27 Octobre 2011.

Une estimation a été demandée à l'entreprise CURTET Services pour la fourniture et le montage d'un bac de ramassage sur le tracteur SHIBAURA SX24. Montant H.T : 9 133.60 €. TTC : 10 923.79 €. Ce devis sera examiné au prochain budget.

-DDT : mission de maîtrise d'œuvre pour 3<sup>ème</sup> tranche de travaux du bourg : courrier reçu le 6 Octobre 2011 de la DDT de BOURGOIN-JALLIEU.

Le conseil municipal délibère pour approuver l'avenant au marché.

**OBJET : APPROBATION AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA R.D 73 (3<sup>ème</sup> TRANCHE) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 27 Mai 2008 demandant le concours de la D.D.E et approuvant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée de la Route Départementale 73 : 3<sup>ème</sup> tranche, rue du Vallon de Lamartine.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Direction Départementale des Territoires un courrier explicatif et un projet d'avenant.

A ce jour, l'étude de projet est achevée et l'étude avant-projet pourra l'être avant fin décembre 2011. Cependant, au 31.12.2011, le service de la Direction Départementale des Territoires n'aura plus compétence pour intervenir auprès des collectivités territoriales en matière d'ingénierie publique.

C'est pourquoi, est joint au courrier : un avenant à ce marché n° BJ080462 ; la D.D.T proposant une interruption du marché en cours au stade des études de projet.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce dossier, après études et délibérations, et à l'unanimité :

-APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 73 : 3<sup>ème</sup> tranche de travaux, qui est désormais de 2 175.00 € H.T, soit 2 501.30 € TTC.

-AUTORISE le Maire à signer le dit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

-Chiffrage propositions SE 38 : pour mise en souterrain des réseaux BT/FT/Eclairage public : rue de la gare et champ de mars, en même temps que les travaux du syndicat des eaux prévus en Juin 2012.

Le conseil municipal délibère pour que le S.E 38 puisse demander des financements externes.

**OBJET : FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE PAR LE SE 38 : CHAMP DE MARS/RUE DE LA GARE (PARTIE HTA) :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulées :

*Collectivité Commune VIRIEU, Affaire n° 11-227-560,  
AME Champ de Mars/Rue de la Gare (Partie HTA)*

**SE38-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>38 705 €</b>
2-le montant total de financement externe serait de :	<b>12 573 €</b>
3-les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	<b>1 849 €</b>
4-la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>24 283 €</b>

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**I-PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **38 705 €**

Financements externes : **12 573 €**

**Participation prévisionnelle : 26 132 €**

*(frais SE38 + contribution aux investissements)*

**2- PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage  
du SE38 pour..... **1 849 €**  
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

=====

**OBJET : FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE D'ELECTRICITE PAR LE SE 38 : CHAMP DE MARS/RUE DE LA  
GARE (BASSE TENSION) :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulées :

*Collectivité Commune VIRIEU, Affaire n° 11-227-560,  
AME Champ de Mars/Rue de la Gare (Basse Tension)*

**SE38-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>136 137 €</b>
2-le montant total de financement externe serait de :	<b>101 968 €</b>
3-les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	<b>6 503 €</b>
4-la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>27 666 €</b>

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1-PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **136 137 €**  
Financements externes : **101 968 €**

**Participation prévisionnelle : 34 169 €**  
(frais SE38 + contribution aux investissements)

**2- PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage  
du SE38 pour..... **6 503 €**  
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

=====

**OBJET : FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM PAR  
LE SE 38 : CHAMP DE MARS/RUE DE LA GARE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulées :

*Collectivité Commune VIRIEU, Affaire n° 11-227-560,*

**AME Champ de Mars/Rue de la Gare**

**SE38-TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM :**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>47 426 €</b>
2-le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3-les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	<b>2 266 €</b>
4-la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>45 160 €</b>

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1-PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **47 426 €**

Financements externes : **0 €**

**Participation prévisionnelle : 47 426 €**

*(frais SE38 + contribution aux investissements)*

**2- PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage

du SE38 pour..... **2 266 €**

Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

=====

-Défibrillateur : il a été installé au stade contre le mur des toilettes publiques.

**III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA, avise l'assemblée des différents travaux en cours ou effectués.

\*Local commercial : les travaux sont en cours, rue de Barbenière.

\*Visite sécurité à l'église : elle a eu lieu le 7 Octobre. Beaucoup d'aménagements ont été réalisés depuis la visite de 2006. Quelques remarques ont été faites : capacité de l'église : ne pas dépasser 300 personnes ; un bloc électrique est à installer dans la sacristie. L'ancienne chaufferie est à dégazer et à remplir de sable. Coût de ces travaux : environ 5 000 €.

\*Location de 2 garages : situés au sous-sol du bâtiment de la Poste à la SARL PERRIN de VIRIEU (M. René BARBIER), pour un montant mensuel de 150.00 € à compter de ce jour. Le conseil municipal délibère pour approuver ce bail.

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET LA SARL PERRIN POUR DEUX GARAGES, AU SOUS-SOL DE LA POSTE, 68 RUE DU VALLON DE LAMARTINE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux garages situés au rez-de-chaussée de la Poste, 68 rue du Vallon de Lamartine ont été rénovés et qu'ils peuvent être loués à compter du 18 Octobre 2011.

Ces dépendances ont une superficie d'environ 44.45 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la SARL PERRIN, dont le siège est à VIRIEU, souhaitait louer ces garages.

Le loyer mensuel sera de 150 €.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer ces deux garages à la SARL PERRIN (M. René BARBIER), pour une durée de trois ans, à compter du 18 Octobre 2011.

\*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 150 € (cent cinquante euros) révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année précédente (3ème trimestre 2010 = 118.70 €).

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et Monsieur René BARBIER de la SARL PERRIN, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

\*Fins des 2 contrats CAE : au service technique : Mickael MOLLIER a terminé son contrat le 9 Septembre et Emeric BOURJAL hier le 17 Octobre.

**IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\*Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX indique à l'assemblée que lors des récitals de Corentin KOKO et Gérard MOREL, les 50 personnes présentes ont beaucoup apprécié leurs prestations.

-Prochain spectacle tout public : le vendredi 16 Décembre 2011 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Virieu : « Le Bateau de Papier ». Le conseil municipal approuve par délibération le contrat de cession et fixe les tarifs d'entrée.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « LE BATEAU DE PAPIER » DU 16.12.2011 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la Cie Le Voyageur Debout, un contrat de cession pour le spectacle : « Le Bateau de Papier » qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU : le vendredi 16 Décembre 2011 à 19 h 30. Le coût de cette manifestation est de : 1 561.40 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat, en double exemplaire, est à approuver et signer, et qu'il convient également de fixer les droits d'entrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE le contrat de cession pour le spectacle « Le Bateau de Papier » qui aura lieu : vendredi 16 Décembre 2011 à 19 h 30 mn à la salle des fêtes de VIRIEU,

- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à la Cie Le Voyageur Debout, 1 cours d'Herbouville à 69004 LYON,
- FIXE les tarifs d'entrée de ce spectacle à 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2011.

=====

Lors de sa dernière réunion, la commission culturelle a suggéré de supprimer le tarif à 6 €, (rarement utilisé), de laisser les entrées à 1.50 € pour les enfants, et de passer le tarif de 8 € à 10 € pour les adultes, dès l'an prochain. Cette proposition va être rediscutée.

-Soirées cinéma : suite à une réunion avec M. TOURTET, les dates des projections ont été fixées ainsi :

- \*Dimanche 30 Octobre 2011 : la nouvelle guerre des boutons
- \*Dimanche 27 Novembre 2011 : Drive (film interdit au - de 12 ans).
- \*Mercredi 21 Décembre 2011 : un monstre à Paris.

Pour l'obscurité de la salle, Raoul a reçu le représentant de l'entreprise TEVILOJ qui va établir plusieurs devis pour les fenêtres de la salle des fêtes, ainsi qu'un rideau séparatif en velours polyester, de teinte grise.

Une sous-commission s'est créée pour effectuer la programmation avec des gens extra communaux.

-Sonorisation pour la salle des fêtes : plusieurs devis ont été réceptionnés. Le conseil municipal délibère et choisit le devis d'Audio Light Diffusion.

### **OBJET : ACHAT DE MATERIEL DE SONORISATION POUR LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'établissement du Budget Primitif 2011, des crédits avaient été prévus pour l'achat et l'installation d'une sonorisation à la salle des fêtes, compte-tenu des nombreux spectacles organisés par la Commission Culturelle et diverses associations.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée plusieurs devis réceptionnés pour une régie de sonorisation pré câblée et des enceintes de sonorisation amplifiées.

Après analyse des différentes propositions de prix, études et délibérations, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'achat et l'installation de matériel de sonorisation à la salle des fêtes,
- CHOISIT le devis de : Audio Light Diffusion, 19 rue de la Lieure, ZI Les Blanchisseries à 38500 VOIRON, pour un montant H.T de : 5 651.80 € HT, soit 6 759.55 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer le dit devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

\*Commission Sports Animations :

Gilles PONCHON fait part à l'assemblée du bon parcours en foot de l'équipe fanion. Ils ont perdu au 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Dans l'ensemble les résultats sont bons depuis le début de la saison.

-Forum des Associations : il s'est tenu à la halle des sports fin Septembre 2011.

35 associations étaient représentées sur 60. Un bilan sera donné le 2 Novembre prochain. Un tel forum pourrait avoir lieu plus tôt dans l'année ; ce week-end-là les manifestations étaient nombreuses. Les deux sous des écoles ont très bien gérés la buvette à cette occasion.

-Retour du comice agricole de St Ondras : un film sur la préparation et le déroulement de ce comice a été présenté à l'assistance.

-AG du Tennis : elle aura lieu le vendredi 28 Octobre à 20 h 30 à la salle des mariages.

-Téléthon 2011 : il se déroulera le 3 décembre à CHELIEU. Ce sera le 25<sup>ème</sup> anniversaire du Téléthon. A cette occasion : marche animée par les randonneurs, des jeux à la salle des fêtes ; vente de gâteaux et gadgets ; et le soir diner dansant.

La prochaine réunion où les associations sont conviées est fixée au 7 Novembre à 20 h à CHELIEU.

Un concert de qualité réunissant 3 chorales : Amitiés et Loisirs, Cantacouleur et Crescendo a eu lieu à l'église de Virieu au profit du Téléthon : vendredi 14 Octobre 2011.

Comme chaque année, le conseil municipal délibère et attribue une subvention exceptionnelle de 150.00 € pour l'organisation de ce téléthon.

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE CHELIEU POUR LE TELETHON 2011 :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cette année, le Téléthon sera organisé avec les communes de CHELIEU, PANISSAGE et VIRIEU à la salle des fêtes de CHELIEU, par leur Comité des Fêtes, le samedi 3 Décembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention exceptionnelle est attribuée pour l'organisation du Téléthon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-DECIDE d'attribuer une subvention de 150.00 € (cent cinquante euros) au Comité des Fêtes de CHELIEU pour le Téléthon 2011.

Cette subvention de 150.00 € sera versée sur le compte bancaire du Comité des Fêtes de 38730 CHELIEU : code banque : 13906, code guichet : 00181, numéro de compte : 85000253303, clé RIB : 39.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

=====

### **\*Commission Aménagement, Environnement, Fleurissement :**

Marie-Agnès TOURNON indique que les deux massifs, vers la mairie et vers la roue à augets, ont été préparés,

La prochaine réunion de cette commission : sur la citoyenneté, aura lieu le 7 Novembre.

### **\*Syndicat intercommunal de gestion des Collèges du secteur de LA TOUR DU PIN :**

Marie-Agnès TOURNON fait part à l'assemblée que les statuts ainsi que le détail de la convention piscine et le remboursement des emprunts ont été envoyés en mairie.

Un vote a eu lieu pour la partie investissement : calculée désormais selon la population des communes adhérentes et non plus au nombre d'élèves.

\*S.I.V.U des Ecoles Publiques :

Monsieur le Maire donne les effectifs scolaires de la dernière rentrée :

-Au SIVU des Ecoles Publiques : en maternelle : 44 enfants et en primaire : 85, soit un total de 129 enfants.

-A l'école Stéphanie de Virieu : en maternelle : 19 enfants et en primaire : 28, soit un total de 47 enfants.

Bâtiment préfabriqué de l'école publique : le conseil général a fait une proposition d'achat pour ce bâtiment en bon état de 60m2, désormais inutilisé. La Sté de Chasse serait intéressée par l'achat de ce préfabriqué pour remplacer leur cabanon vétuste.

Le conseil municipal délibère et approuve le contrat de vente du conseil général.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT DE VENTE DU BATIMENT PREFABRIQUE, PROPRIETE DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, A LA COMMUNE DE VIRIEU :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement du groupe scolaire publique sont terminés, et que le bâtiment préfabriqué appartenant au Conseil Général de l'Isère n'est plus utilisé par les services scolaires, par conséquent, la commune de VIRIEU peut éventuellement racheter ce bâtiment préfabriqué.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir du conseil général, notamment le rapport de la décision de la commission permanente, le tableau récapitulatif des prix de vente TTC de ces bâtiments préfabriqués et un projet de contrat de vente à établir entre le Conseil Général de l'Isère et la commune de VIRIEU. La confirmation de la proposition de vente est de : 8 000 €.

Le Conseil Municipal, après études de ce dossier, et délibérations, à l'unanimité :

-DECIDE d'acquérir le bâtiment préfabriqué du SIVU des Ecoles Publiques au prix de 8 000 € TTC (huit mille euros).

-APPROUVE le contrat de vente établi par le Conseil Général de l'Isère, en trois exemplaires,

-AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

=====

\*C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET informe le conseil municipal que la réunion pour l'organisation des « paniers solidaires » a lieu vendredi prochain à la Cté de Communes.

\*Commission Jeunes :

Patrick GACHON résume à l'assemblée, la réunion de la commission qui s'est tenue fin septembre. Beaucoup de questions et de réflexions échangées : interventions auprès des jeunes ; engager le dialogue avec eux ; propositions en échange de certaines tâches à la collectivité... Bourse d'entraide pour financement d'un projet ....

Raoul TARTAIX fait part de sa rencontre la présidente de familles rurales. L'animateur du centre de loisirs sera invité à la prochaine réunion de la commission Jeunes.

\*Commission Information-relation :

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à chaque association réclamant un article et une photo pour le bulletin municipal de décembre.

La Croix-Rouge publiera un article sur l'utilisation d'un défibrillateur. Une formation pourrait être envisagée avec les associations.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES :**

**\*Cté de Communes** : le conseil communautaire s'est réuni le 14 Septembre 2011 à VIRIEU et a délibéré sur une convention avec les communes de Panissage et Virieu pour le remplacement du reversement d'une partie de leurs taxes professionnelles à la Cté de Communes. Le conseil municipal délibère et approuve ce reversement.

#### **OBJET : APPROBATION CONVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE A LA CTE DE COMMUNES DE VIRIEU-VALLEE DE LA BOURBRE.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une convention établie par la Communauté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre, visant à remplacer tous les accords antérieurs concernant le reversement d'une partie de la Taxe Professionnelle perçue par la commune et reversée à la Communauté de Communes.

La Taxe Professionnelle ayant été supprimée en 2010 un nouveau calcul a été établi. Le montant de référence est celui de l'année 2010, soit la somme de : 1 945.68 €. Ce montant sera revalorisé chaque année selon le taux de revalorisation des bases d'imposition fiscales.

La présente convention, composée de six articles, prenant effet cette année 2011 est valable jusqu'à modification ou dénonciation en accord avec les deux parties.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du texte de ladite convention, après études et délibérations, et à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention pour le remplacement du reversement d'une partie de la Taxe Professionnelle à la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre,
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces s'y rapportant.

=====

**\*Remboursement assurance** : les assurances Groupama ont adressé un chèque de 811.59 € en remboursement de dommages. Le conseil municipal délibère pour encaisser cette somme.

#### **OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES GROUPAMPA POUR PREJUDICE MATERIEL :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu dernièrement des assurances Groupama, 50 rue de Saint Cyr à 69009 LYON, un chèque de 811.59 € en remboursement d'un préjudice matériel sur le véhicule Renault Clio immatriculé AP-788-DT. Ce véhicule a été endommagé lors d'une mission d'élus. Le contrat Groupama, références 40616934G 30531 garantit les frais de mission des élus.

A la suite des conclusions de l'expertise, 811.59 € ont été envoyés par chèque en mairie.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier de ce sinistre, après délibérations, et à l'unanimité :

- ACCEPTTE le remboursement des assurances Groupama d'un montant de 811.59 € (huit cent onze euros et cinquante neuf centimes d'euros),
  - AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Le présent chèque sera encaissé à l'article 7718 du Budget Primitif 2011.

=====

\*Vote de crédits supplémentaires : le conseil municipal délibère pour augmenter les crédits du chapitre 011.

**OBJET : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU CHAPITRE 011 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 011 du Budget Primitif 2011 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

: Désignation des articles :		Crédits supplémentaires à voter :	
N°	Intitulé	recettes	dépenses
61522	: Entretien de bâtiments	:	25 000 €
791-042	: Transfert des charges	25 000 €	:
:	: (travaux en régie)	:	:
:	:	:	:
:	<b>TOTAL EGAL :</b>	25 000 €	25 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :  
-VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les recettes indiquées ci-dessus.

=====

\*C.N.F.P.T : suite à la circulaire reçue 17 Septembre, le conseil municipal délibère et adopte le vœu pour le rétablissement de la cotisation CNFPT à 1%.

**OBJET : VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RETABLIR LE TAUX PLAFOND DE 1% DE LA COTISATION VERSEE AU C.N.F.P.T POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Parlement a adopté, lors de la loi de finances rectificative pour 2011, un amendement sénatorial qui abaisse la cotisation des Collectivités Territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.9 %.

La qualité du service public local, largement reconnue par les citoyens, tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continue aux évolutions. La formation professionnelle est donc un outil essentiel pour les collectivités, particulièrement au moment où les tensions budgétaires diminuent leurs marges de manœuvre dans la gestion des ressources humaines.

Le C.N.F.P.T est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux. Depuis plusieurs années maintenant, il s'est engagé dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités. Ces réformes méritent d'être poursuivies et amplifiées pour améliorer la qualité de l'offre de formation proposée aux agents. Pour cela, il est essentiel qu'il puisse continuer à compter sur des recettes constantes.

Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1% de leur masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

Une baisse de la cotisation agents des collectivités territoriales générerait par contre coup la prise en charge de dépenses supplémentaires : frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et peut être davantage de formations payantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire,

-EMET le vœu et demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

=====

\*CDG 38 : contrat groupe d'assurance du personnel.

Le conseil municipal délibère pour adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion au 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

**OBJET : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES  
STATUTAIRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012 :**

Monsieur le Maire rappelle :

\*que la commune a, par la délibération du 15 Février 2011 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86.552 du 14 Mars 1986.

Monsieur le Maire expose :

\*qu'en fonction de la réglementation applicable à ce type de contrat, le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le groupement conjoint DEXIA SOFCAP/GENERALI, a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84.53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux :

-DECIDE :

\*d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités,

\*d'accepter dans ce cadre la proposition suivante :

Collectivité employant 1 à 10 agents CNRACL :

-franchise de 10 jours au taux de 5.35 %

Et pour les agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, et agents non titulaires affiliés IRCANTEC :

-franchise de 10 jours au taux de 0.98 %.

-DIT que cette adhésion prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, pour quatre années.

-MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et tout acte nécessaire à cet effet.

=====

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 29 Novembre 2011 à 19 heures.